



Ville de Saint-Leu

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-LEU

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N° : 04/14092022

OBJET : Marché forain de Saint-Leu : prise d'acte de la modification du périmètre et des modalités de paiement des redevances et frais annexes.

Présents :	26
Procurations :	08
Votants :	néant
Abstentions :	néant

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

Nombre des conseillers en exercice : 38



Le Président de séance
Bruno DOMEN

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi quatorze septembre à dix-sept heures vingt-cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Bruno DOMEN – Maire.

Présents :

M.DOMEN Bruno (Maire)

Les Adjointes : M. GUINET Pierre Henri (1^{er} Adjoint), Mme BERNON Nadège (2^{eme} Adjointe), Mme DALLY Brigitte (3^{eme} Adjointe), Mme SILOTIA Jacqueline (5^{eme} Adjointe), M. AUBIN Jimmy (8^{eme} Adjoint), Mme ANAMALE Marie-Claude (9^{eme} Adjointe)

Les Conseillers Municipaux : Mme ALEXANDRE Marie née NJANJO, M. CODARBOX Jacky, M. ZETTOR Josian, Mme PLANESSE Nadine née PALAS, M. LEAR Elie, Mme FERARD Sylvie, M. LAURET Bruno, Mme DOMPY Brigitte, M. ELLIN Fabrice, Mme SORET Pascaline née GRONDIN, Mme VERMINARDI Mylène née GOAR, M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, Mme ZITTE Nicolette, M. EUZET Jean-Paul, Mme BARBIN Suzelle, M. VIRAMA Stéphane, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David, M. HODGI Claudio

Absents représentés :

- M. LUCAS Philippe (4^{eme} Adjoint) *procuration* à M. DOMEN Bruno (Maire)
- M. BADAT Rahfick (6^{eme} Adjoint) *procuration* à M. EUZET Jean-Paul (Conseiller)
- Mme. BELIN Gisèle (7^{eme} Adjointe) *procuration* à Mme ALEXANDRE Marie (Conseillère)
- M. MAILLOT Bertrand (10^{eme} Adjoint) *procuration* à Mme. SORET Pascaline (Conseillère)
- Mme HAMILCARO Annick (Conseillère) *procuration* à Mme DALLY Brigitte (3^{eme} Adjointe)
- Mme SINAPAYEL Marie Josée (Conseillère) *procuration* à M. LAURET Bruno (Conseiller)
- Mme VION Marie Claire (Conseillère) *procuration* à M. ZETTOR Josian (Conseiller)
- M. MARIVAN Serge (Conseiller) *procuration* à Mme BERNON Nadège (2^{eme} adjointe)

Absents :

- Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère)
- M. ABAR Dominique (Conseiller)
- M. FELICITE Roland (Conseiller)
- M. MULQUIN Christophe (Conseiller)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame DALLY Brigitte, 3^{eme} adjointe a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr)

58, Avenue Général Lambert, BP 1004, 97898 Saint-Leu Cedex - 0262 34 80 03 – secretariat@mairie-saintleu.fr - www.saintleu.re



AFFAIRE N° 04/14092022**MARCHE FORAIN DE SAINT-LEU : PRISE D'ACTE DE LA MODIFICATION DU PERIMETRE ET DES MODALITES DE PAIEMENT DES REDEVANCES ET FRAIS ANNEXES***Direction Administration Générale / Réglementation***Le Maire expose :**

Le marché forain de Saint-Leu contribue au développement de l'activité économique et à la libre concurrence entre l'offre et la demande sur un site unique sur lequel il est possible de trouver à la fois des services ou des produits diversifiés et une pluralité des métiers. Considéré comme l'un des marchés les plus prisés et fréquentés de la côte Ouest, il bénéficie d'un emplacement privilégié, car situé sur le linéaire de la Rue de la Compagnie des Indes, qui longe le front de mer, portion comprise entre l'intersection de la Rue de la Mairie, au Nord et l'entrée du port de Saint-leu, au Sud.

Dans le cadre des travaux de réhabilitation en cours et à venir du port et pour des raisons de sécurité, le sens de circulation de ses usagers a été modifié et ne permet désormais plus l'installation des forains à partir du bâtiment abritant la Poste, sur la rue de la Compagnie des Indes, jusqu'à la limite côté sud du marché forain.

Aussi, il a été nécessaire de réorganiser le périmètre actuel du marché forain afin de permettre le maintien de ses 253 emplacements, en déportant ceux devenus inutilisables sur la portion de la Rue de la Compagnie des Indes vers la Place du Monuments aux Morts.

Il est précisé que la modification du périmètre du marché forain a fait l'objet d'une information à la Fédération Nationale des Marchés de France.

Par ailleurs, les modalités de paiement des redevances et frais annexes, liées à l'occupation d'un emplacement ayant été modernisées par l'introduction d'une possibilité de paiement par carte bancaire, en sus du paiement en espèces ou par chèque bancaire.

Ainsi, le Règlement Général du marché forain fera l'objet d'un arrêté modificatif pour la prise en compte de ces nouvelles dispositions.

Ceci exposé, il est demandé au Conseil Municipal :

- De prendre acte de la modification du périmètre du marché forain et des modalités de paiement redevances et frais annexes, liés à l'occupation d'un emplacement.

Le Conseil Municipal

- Prend acte de la modification du périmètre du marché forain et des modalités de paiement redevances et frais annexes, liés à l'occupation d'un emplacement.

Pour extrait certifié conforme,**Saint-Leu, le 21 SEP. 2022****Le Président de séance,**
Bruno DOMEN